



Droits/conjoint vivant chez sa maitresse et restant sans contact

Par **schwan**, le **19/06/2015** à **13:59**

Bonjour,

Mariés en France sans contrat il y a + de 30 ans, nous résidons à l'étranger où j'ai suivi mon mari pour son travail. Il y a 2 ans et demi il m'a très brutalement quitté alors que nous nous entendions très bien et sur tous les points, et j'ai dû apprendre par la suite par tierces personnes, et il me les a confirmés, des faits incroyables pour moi comme pour tous nos proches: x2 vie avec une maitresse pour laquelle il me quittait, mise en ligne d'images de moi sur des sites X, compte bancaire caché, et autres trop long pour détailler ici.

Depuis son départ il passe de période de silence total, à d'autres où il vient me pleurer qu'il a fait une erreur et veut revenir et réparer. Il est tellement mal alors que je ne pouvais pas lui en rajouter et lui ai toujours gardé la porte ouverte chaque fois qu'il en avait besoin. Et j'étais très affectée psychologiquement. Mais je dois aujourd'hui reconnaître ce qu'on me disait depuis longtemps : qu'il savait me manipuler pour ne pas que je divorce, en continuant à vivre cette autre forme de x2 vie chez sa maitresse et en gardant tout de son mariage.

Fait important que j'ai appris: il n'a plus de revenu depuis 2 ans, et a depuis dépensé toutes nos économies, en voyages et achats divers pour son nouveau couple...

Après une période de déprime profonde et à me laisser mener par ses dires de se racheter, j'ai repris mon mental et souhaite me sortir au mieux de cette histoire incroyable pour moi.

Je souhaite divorcer, refaire ma vie avec quelqu'un que j'ai rencontré, mais de ce fait mon mari est reparti dans le silence, refuse de me voir ou m'entendre, et ne répond pas à mes mails de proposition d'accord amiable. Comment faire ? ET est-ce que je pourrai être solidaire de ses éventuels dettes, voir à avoir à lui verser de l'argent maintenant pour sa vie avec elle...puisqu'il n'a plus de revenu et a tout dépensé en 2 ans et demi

Etant à l'étranger je ne sais vers qui me tourner pour avoir de vrais conseils avisés. Un grand merci d'avance svp

Par **domat**, le **19/06/2015** à **14:43**

bjr,

il serait utile de préciser votre nationalité puisque mariés en France ne signifie pas automatiquement que vous êtes français tous les deux.

comme vous êtes toujours mariés, si c'est sous le régime légal, la communauté existe toujours et donc on peut vous demander de payer certaines dettes ayant trait au ménage.

si vous êtes français, vous devez vous adresser au consulat de France pour envisager un divorce le plus rapidement possible, éventuellement pour rupture définitive du lien conjugal.

cdt

Par **schwan**, le **19/06/2015** à **14:56**

nous sommes bien Français, mais le consulat n'a pas de service juridique.....